

Formulaire de versement de dons

Je flèche mon don à l'action "Aide sociale d'urgence COVID 19 pour les étudiants de l'UHA"

Personnalité Physique

- 100 €
- 500 €
- 2 000 € (vous aurez le droit de siéger au Comité des mécènes)
- Montant libre :

Personnalité Morale

- 1 000 €
- 5 000 €
- 10 000 € (vous aurez le droit de siéger au Comité des mécènes)
- Montant libre :

Votre don ouvre droit à réduction d'impôts, vous recevrez le reçu fiscal correspondant.

Coordonnées du donateur :

Nom / Prénom :

Nom de la société :

Adresse :

Code postal :

Ville / Pays :

Téléphone :

Adresse e-mail :

1. Un mécène de la Fondation c'est :

- Un pouvoir de proposition pour des actions structurantes
- La participation au programme d'actions
- Un partenaire
- Un investissement dans l'avenir de notre jeunesse

PARTICULIERS

Vous pouvez siéger au Comité des mécènes à partir de 2 000.00 € de dons

(coût réel du don après déduction : 680 € ; 500 € en cas d'IFI)

ENTREPRISES

Vous pouvez siéger au Comité des mécènes à partir de 10 000.00 € de dons

(coût réel du don après déduction : 4 000 €)

2. La Fondation a obtenu un rescrit positif de l'administration fiscale en février 2015.

PARTICULIERS

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant des versements dans la limite de 20% du revenu imposable.

(les particuliers soumis à l'IFI bénéficient d'une déduction de 75% du montant du don, dans la limite de 50 000 €).

ENTREPRISES

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 60% du montant des versements dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires (art. 238bis du code général des impôts).

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter :

Par tél : 03.89.33.64.06

Par mél : fondation@uha.fr